

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 janvier 2018

ETAT SERVICE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE - (N° 575)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 171

présenté par
M. Straumann et M. Cattin

ARTICLE 23

À la première phrase de l'alinéa 5, après le mot :

« Yvelines »,

insérer les mots :

« , du Haut-Rhin ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le département du Haut-Rhin est traditionnellement en pointe de l'innovation administrative (réforme de la carte des sous-préfectures par exemple).